



## VILLE DE SAINTE-ADELÉ

### À toutes les personnes intéressées DÉROGATIONS MINEURES

**AVIS public est donné** que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **lundi le 18 novembre 2019 à 19 h** dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle décideront des demandes de dérogations mineures suivantes :

#### **NATURE ET EFFET DES DEMANDES**

##### **Lot 4 834 709 (chemin du Moulin) :**

- Autoriser pour la portion du lot 4 834 709 du cadastre du Québec situé en sommet de montagne que l'espace naturel soit de 71% alors que l'article 805 du *Règlement de zonage* exige 80% afin de permettre la réalisation d'un projet intégré d'habitation.

Le tout tel que montré au plan préparé par URBAPLUS CONSULTANTS daté du 19 août 2019.

##### **2110, rue du Grand-Héron :**

- Autoriser que le revêtement de la toiture de la véranda soit en polymère fumé multi alvéolé alors que l'article 158 du *Règlement de zonage* ne le prévoit pas et ainsi permettre la construction de la véranda.

Le tout tel que montré au plan DM2019-100-P01 daté du 5 septembre 2019.

##### **3219, rue Bruno :**

- Autoriser que le total des marges latérales soit de 6,45 mètres alors que le *Règlement de zonage* pour la zone RB-020, exige 8 mètres afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal à 3,12 mètres de la limite latérale gauche de propriété.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre sous le numéro 3969 de ses minutes datées du 3 octobre 2019.

##### **4080, chemin du Moulin :**

- Autoriser l'entreposage extérieur dans la cour avant donnant sur le boulevard de Sainte-Adèle alors que l'article 760 du *Règlement de zonage* l'interdit.

Le tout tel que montré au plan DM2019-103-P01 daté du 23 octobre 2019.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Les personnes ou organismes intéressés relativement à ces demandes de dérogations mineures peuvent contacter le Service du greffe à l'adresse suivante : [greffe@ville.sainte-adele.qc.ca](mailto:greffe@ville.sainte-adele.qc.ca). Les documents qui y sont rattachés peuvent être consultés au Service du greffe ou de l'urbanisme pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

**Fait à Sainte-Adèle, le 30 octobre 2019**

Le greffier,

(s) Yan Senneville

Yan Senneville, OMA